

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 30 mars 2023

**Délibération n°2023-053 - Finances – Budgets primitifs 2023 – Budget annexe de
l'Eau potable**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	58
Ne prend pas part au vote	0
Votants	58
Abstention	0
Suffrage exprimés	58
Majorité absolue	30
Pour	58
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni Salle André Millet à Samoreau sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

La délibération N° 2023-018 est retirée de l'ordre du jour.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Sophie BERTHOLIER, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2023-029), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Anne GHYSSENS, Marie HOLVOET, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN.

MM. Christophe BAGUET, M. Christian BOURNERY, Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029), Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER (arrivée à 19h15), Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération N° 2023-029), Yann MOREAU (arrivée à 19h15), Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER (à partir de la délibération N°2023-059).

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL

Mme Nathalie VINOT à M. David DINTILHAC (à partir de la délibération N° 2023-029)
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-058)
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE à Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)
M. Thomas IANZ à M. Nicolas PIERRET
M. Frédéric VALLETOUX à Mme Judith REYNAUD
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA
M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI

Membres absents :

Mme Lamia KORT
Mme Aurélie BRICAUD
M. Olivier MAGRO (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028 et N°2023-068)
M. David DINTILHAC (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)
Mme Nathalie VINOT (lors des délibérations N°2023-013 à N°2023-028)
M. Yann MOREAU (lors des délibérations N°2023-053 à N°2023-055)
M. Francis GUERRIER (lors des délibérations N°2023-063 à N°2023-064)
M. Fabrice LARCHÉ (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)
Mme Cécile PORTE (lors des délibérations N°2023-065 à N°2023-067)
M. Christian BOURNERY (lors de la délibération N°2023-070)
Mme Marie-Laure VASSEUR (lors de la délibération N°2023-070)
M. Gérard TAPONAT (lors de la délibération N°2023-077)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations n°2023-029 à n°2023-036.

Secrétaire de Séance : M. Yannick TORRES

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 16 février dernier et a été acté par délibération N°2023-007.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2023 reprend les résultats de l'exercice 2022 puisque les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2022 sont connus.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

Budget annexe Eau Potable					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2023	Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	561 000,00 €	70	Produits des services et du domaine	2 100 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
014	Atténuations de produits		75	Autres produits de gestion courante	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
66	Charges financières	75 000,00 €	78	Reprises sur provisions	4 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €			
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues	- €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		811 000,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		2 104 800,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 677 806,26 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 177 806,26 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00 €
TOTAL		6 988 806,26 €	TOTAL		2 204 800,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	4 784 006,26 €
Total cumulé		6 988 806,26 €	Total cumulé		6 988 806,26 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2023	Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	225 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	
21	Immobilisations corporelles	1 327 825,17 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	- €
23	Immobilisations en cours	4 200 000,00 €	23	Immobilisations en cours	
10	Dotations fonds divers et réserves	- €	10	Dotations fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	520 000,00 €			
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €			
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
20	immobilisations incorporelles	14 295,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	- €
23	Immobilisations en cours	476 186,03 €			
Total des dépenses réelles d'investissement		6 863 306,20 €	Total des recettes réelles d'investissement		- €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	4 677 806,26 €
041	Opérations patrimoniales		040	Op d'ordre de transfert entre sections	1 500 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		100 000,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		6 177 806,26 €
TOTAL		6 963 306,20 €	TOTAL		6 177 806,26 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R001	Solde d'exécution positif reporté	785 499,94 €
Total cumulé		6 963 306,20 €	Total cumulé		6 963 306,20 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2023 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2023 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Yannick TORRES



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le - 6 AVR. 2023
Date de mise en ligne le - 6 AVR. 2023
Notification le - 6 AVR. 2023
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr